

Fédération canadienne des coopératives de travail (« FCCT »)

Code de conduite anti-harcèlement pendant les événements¹ Septembre 2017

À la lumière de l'adoption par diverses provinces de législations anti-harcèlement de plus en plus strictes, et plus encore parce que la FCCT souhaite créer un environnement sûr à tous ses événements, son conseil a développé le présent Code de conduite pour tous ses événements.

Tou(te)s les participant(e)s aux congrès et événements de la FCCT, y compris les conférencier(e)s, commanditaires et bénévoles, doivent observer le présent code de conduite. Les organisateur/trices des événements² l'appliqueront à tous les événements. Nous nous attendons à ce que toutes et tous coopèrent à la création et au maintien d'un environnement sûr pour tous.

En bref

La FCCT s'est engagée à fournir une expérience de congrès (et d'événement) dénuée de harcèlement à tou(te)s les participant(e)s, peu importe leur sexe, identité, orientation ou expression sexuelle, leur âge, leur incapacité ou handicap, leur apparence physique, leur taille, leur race, ethnie ou religion (ou absence de religion). Nous ne tolérons aucun harcèlement, sous quelque forme que ce soit, à l'égard des participant(e)s à nos événements. Aucun langage ni imagerie d'ordre sexuel n'a sa place dans les conférences, ateliers, fêtes et médias en ligne. Des sanctions peuvent être prises contre tout(e) participant(e) qui contrevient à ces règles, et tout(e) contrevenant(e) peut être expulsé de l'évènement sans remboursement, à la discrétion des organisateurs. La FCCT peut de plus lui interdire toute participation future à ses activités.

Version longue

Il est possible de trouver la politique la politique anti-harcèlement de la FCCT à : <http://canadianworker.coop/fr/code-de-conduite-anti-harcelement/> .

¹ Bien que la présente politique porte sur des événements de la FCCT, tels les congrès, des politiques comparables sont réputées s'appliquer aux interactions entre les membres, les directeurs et le personnel aux autres événements, et dans les bureaux de la FCCT.

² Le terme « organisateurs » désigne les membres du Conseil et du personnel de la FCCT, l'initiative étant assumée par son comité des Ressources humaines.

Par harcèlement, on entend toute parole offensante liée au sexe d'une personne, à son identité ou orientation sexuelle, à l'expression de son sexe, à son âge, à son incapacité ou handicap, à son apparence physique, à sa taille, à sa race, à son ethnie ou à sa religion; des images sexuelles dans des endroits publics; de l'intimidation délibérée, de la traque furtive, le fait de suivre une personne, des photos prises ou des enregistrements effectués dans le but de harceler, du dérangement pendant les conférences ou autres événements, un contact physique inconvenant ou une attention sexuelle non désirée. Sont aussi inclus la recommandation ou l'encouragement de tels comportements.

Il est attendu d'un(e) participant(e) recevant un avertissement qu'il/elle cesse son comportement sur le champ.

Les organisateur/trices de l'événement peuvent adopter toute mesure qu'ils/ elles jugent appropriée à l'encontre d'un participant harceleur, y compris un avertissement ou l'expulsion de l'événement sans remboursement. Le harceleur / la harceleuse peut aussi être banni(e) de tout événement futur de la FCCT.

Soumettre un rapport

Si on vous harcèle, si vous remarquez que quelqu'un est harcelé, si on vous fait sentir que vous êtes de trop ou si vous avez d'autres inquiétudes, veuillez le rapporter dès que possible à un membre du personnel affecté à l'événement ou à un membre du Conseil de la FCCT.

Vous pouvez soumettre un rapport personnel ou anonyme.

Le rapport anonyme

Vous trouverez le lien pour soumettre un rapport anonyme ici :

[www.surveymonkey.com / à confirmer.]

Nous ne pourrons pas faire de suivi avec vous si le rapport est produit de façon anonyme mais nous mènerons une enquête complète et prendrons des mesures pour essayer d'éviter qu'un tel harcèlement ne survienne à nouveau.

Le rapport personnel

Vous pouvez soumettre un rapport personnel

– en téléphonant ou en envoyant un message texte à un membre du comité des ressources humaines de la FCCT :

Jessica Provencher, francophone (581-995-3495), Eric Tusz-King, anglophone (506-536-7215), ou Reba Plummer, anglophone (416-367-5944)

– leurs numéros seront surveillés pendant tout l'événement.

Au moment de prendre un rapport personnel, l'organisateur/trice s'assurera que vous êtes en sécurité et à l'abri de toute écoute extérieure. Il ou elle pourrait demander la participation d'autres organisateur/trices pour que votre rapport soit géré de façon appropriée. Une fois en lieu sûr, nous vous demanderons de nous raconter ce qui s'est passé. Cela peut être difficile, mais nous le ferons le plus respectueusement possible, et vous pourriez être accompagné(e) par une personne de votre choix.

Mise en vigueur

Il est attendu d'un(e) participant(e) recevant un avertissement qu'il/elle cesse son comportement sur le champ.

Enquête

Le ou les membres du comité des RH de la FCCT seront heureux d'aider les participant(e)s à communiquer avec le service de sécurité de l'hôtel ou du lieu où se déroule l'événement, ou avec le service de police local, de fournir une escorte, ou d'aider les victimes de harcèlement à se sentir en sécurité pendant l'événement. Votre participation nous tient à cœur.

Nous nous attendons à ce que les participant(e)s respectent ces règlements à l'événement, dans les ateliers et pendant les activités sociales liées. Ce code de conduite s'applique à l'événement de la FCCT, mais si un(e) participant(e) à l'événement vous harcèle juste avant ou après l'activité, nous souhaiterions tout de même en être avisés.

Source et crédits : <http://2012.jsconf.us/#/about> & The Ada Initiative. Cette œuvre est placée sous « [Licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 non transposé \(CC BY-SA 3.0\)](#) ».